

Règlement du Jeu « Ma Région »

Préambule

La société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Société coopérative à forme de S.A., dont le siège social est 34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg, immatriculée au registre du commerce de Strasbourg sous le numéro B 588 505 354, dénommée ci-après « la Société Organisatrice », avec la participation des Caisses affiliées (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen et Normandie, Anjou), met en place un jeu en ligne sur Facebook afin de promouvoir l'application « Ma Région ».

Le Jeu organisé, dénommé « Ma Région » est un jeu en ligne gratuit et sans obligation d'achat, dénommé ci-après le « Jeu », qui se tiendra du **3 février 2014 à 11h00 au 9 mars 2014 à 23h59 inclus (heure de Paris)** soit une durée de trente-cinq (35) jours et sera décomposé en deux phases :

- une phase de participation qui se déroulera du **3 février 2014 à 11h00 au 2 mars 2014 à 23h59 inclus (Heure de Paris)**
- une phase de votes qui se déroulera du **3 mars 2014 à 11h00 au 9 mars 2014 à 23h59 inclus (Heure de Paris)**

Ce jeu est découpé en région. Chaque participant s'inscrit pour la région dans laquelle il s'est localisé et ne peut participer que pour cette région (Le tableau détaillant le découpage en régions est disponible dans l'article 2.2). Le jeu a pour principe de mettre l'accent sur les signes distinctifs des régions, en demandant aux participants de compléter la phrase : « Tu sais que tu viens de la région XXX quand... ».

Le Jeu est accessible sur les 2 pages officielles de la Société Organisatrice au sein de la plateforme Facebook® aux adresses :

- <http://www.facebook.com/creditmutuel> ou
- <http://www.facebook.com/cestmabanque> via l'application « Ma Région » déjà existante développée par la Société Organisatrice et Vanksen.

Une seule participation sera acceptée, sur l'une ou l'autre de ces deux pages.

Il est précisé que le présent Jeu est développé et géré par la Société Organisatrice, Facebook n'assurant que l'hébergement du Jeu au sein de sa plateforme (ci-après la « Plateforme »). Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Facebook. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Facebook qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Facebook. Le siège social de Facebook est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. La Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook. De même, la participant décharge Facebook de toute responsabilité quant à l'organisation de ce jeu et déclare avoir pris connaissance que Facebook, n'en est ni le gestionnaire, ni le parrain. A ce titre, une décharge écrite pourra lui être demandée à tout moment du jeu. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice.

Le présent document est le règlement du Jeu, ci-après dénommé le « règlement ».

Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par la Société Organisatrice.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu.

Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou d'imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 1 : Conditions d'accès

1.1.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous, dénommé ci-après le « Participant » :

- (i) personne physique âgée de plus de 16 ans (inclus) ;
- (ii) disposant d'un accès Internet, d'une adresse e-mail personnelle valide et d'un compte Facebook ;
- (iii) résidant en France Métropolitaine ;
- (iv) accédant au Jeu via l'application dédiée développée et hébergée sur la Plateforme grâce à son compte sur la Plateforme entre le 3 février 2014 à 11h00 et le 2 mars 2014 à 23h59 inclus (heure de Paris) pour participer au jeu. Il est nécessaire pour un Participant de se connecter à Facebook.

La Société Organisatrice procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu ne pourra être validée. Lorsque le Participant est mineur, il pourra lui être demandé à tout moment pendant toute la durée du jeu, jusqu'à la remise du lot et au plus tard deux mois après la fin du jeu, de présenter une autorisation parentale.

1.2.

La participation au Jeu est limitée à une adresse e-mail valide associée au nom, prénom, adresse postale et date de naissance du Participant et/ou associée au profil du Participant sur la Plateforme.

Il est précisé que la validité de l'adresse e-mail pourra être vérifiée par la Société Organisatrice au travers des outils à sa disposition.

1.3.

L'accès au Jeu est interdit aux membres de la Société Organisatrice ou toute autre société appartenant au même groupe, à la société Vanksen et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire de PACS).

Article 2 : Participation

2.1.

Le Jeu est ouvert à toute personne pouvant y accéder conformément aux conditions disposées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour participer et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout Participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous pour tenter de gagner :

- Se rendre sur la Plateforme sur la page « *Crédit Mutuel* » à l'adresse <http://www.facebook.com/creditmutuel>, ou sur la page « *C'est ma banque* » à l'adresse <http://www.facebook.com/cestmabanque> ;
- Se rendre sur l'onglet « Ma Région » puis se localiser dans son département : la région pour laquelle le participant jouera est déterminée par cette localisation ;
- Se rendre sur les pages de cet onglet dédiées au Jeu-concours pour accéder au module du Jeu ;

- Etre fan de la page sur laquelle il se trouve, ou le devenir en cliquant sur le bouton Facebook « j'aime » ;
 - Cliquer sur le bouton « Complétez et jouez » ;
 - Compléter le formulaire de participation au Jeu en renseignant son adresse e-mail, sa civilité, son nom et prénom, son code postal et ville, sa date de naissance.
 - via Facebook Connect en acceptant l'application « Jeu Ma Région »
 - ou en renseignant manuellement le formulaire de participation permettant de se créer un identifiant pour le jeu
- Le renseignement de l'ensemble de ces informations est obligatoire pour valider sa participation ;
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le règlement du Jeu ;
 - Cliquer sur le bouton « Valider » pour valider son enregistrement au jeu et être inscrit au tirage au sort final sous condition d'avoir soumis au moins une proposition validée, l'accusé de l'enregistrement de la participation au Jeu sera affiché sur un écran de confirmation et un e-mail sera automatiquement envoyé au Participant pour confirmer sa participation et le cas échéant lui rappeler ses identifiants ;
 - Une fois l'enregistrement validé, le participant ne pourra plus modifier la région pour laquelle il participe au jeu ;
 - Une fois sur la page Jeu, faire une proposition via le champ libre puis valider en cliquant sur le bouton « Valider » ;
 - Chaque proposition sera soumise à validation des modérateurs désignés par la société organisatrice. Les modérateurs se réservent le droit de refuser une proposition. Afin de guider le Participant dans la rédaction de sa proposition, ce dernier peut consulter les règles de modération mises en place pour le Jeu (voir annexe 1 à la fin de ce document).

Chaque Participant peut soumettre jusqu'à 5 propositions validées. Dès lors qu'une proposition soumise a été refusée par les modérateurs le Participant peut refaire une proposition.

Il est entendu que chaque Participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité dans le cas où un Participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurpant l'identité d'un tiers.

2.2.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur les pages Facebook *Crédit Mutuel*, ou *C'est ma banque* selon les conditions définies à l'article 1.1, sur la Plateforme, l'objet du Jeu étant de participer en faisant jusqu'à 5 propositions soumises aux votes et à un tirage au sort final. Toute participation au Jeu sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

Liste des régions et départements relative aux participations :

Région du jeu	Départements de l'onglet Ma Région
Alsace	Bas-Rhin (67)
	Haut-Rhin (68)
Aquitaine	Dordogne (24)
	Gironde (33)
	Landes (40)
	Lot-et-Garonne (47)
	Pyrénées-Atlantiques (64)
Auvergne	Allier (03)
	Cantal (15)
	Haute-Loire (43)
	Puy-de-Dôme (63)
Bourgogne	Côte-d'Or (21)
	Nièvre (58)
	Saône-et-Loire Nord (71)
	Saône-et-Loire Sud (71)

	Yonne (89)
Bretagne	Côtes-d'Armor (22)
	Finistère (29)
	Ille-et-Vilaine (35)
	Morbihan (56)
Centre	Cher (18)
	Eure-et-Loir (28)
	Indre (36)
	Indre-et-Loire (37)
	Loir-et-Cher (41)
	Loiret (45)
Champagne-Ardenne	Ardennes (08)
	Aube (10)
	Marne (51)
	Haute-Marne (52)
Corse	Corse-du-Sud (2A)
	Haute-Corse (2B)
Franche-Comté	Doubs (25)
	Jura (39)
	Haute-Saône (70)
	Territoire de Belfort (90)
Antilles-Guyane	Guadeloupe (971)
	Guyane (973)
	Martinique (972)
	Mayotte (976)
	La Réunion (974)
Île-de-France	Paris (75)
	Essonne (91)
	Hauts-de-Seine (92)
	Seine-Saint-Denis (93)
	Seine-et-Marne (77)
	Val-de-Marne (94)
	Val-d'Oise (95)
Yvelines (78)	
Languedoc-Roussillon	Aude (11)
	Gard (30)
	Hérault (34)
	Lozère (48)
	Pyrénées-Orientales (66)
Limousin	Corrèze (19)
	Creuse (23)
	Haute-Vienne (87)
Lorraine	Meurthe-et-Moselle (54)
	Meuse (55)
	Moselle (57)
	Vosges (88)
Midi-Pyrénées	Ariège (09)
	Aveyron (12)
	Haute-Garonne (31)
	Gers (32)
	Lot (46)
	Hautes-Pyrénées (65)
	Tarn (81)
Tarn-et-Garonne (82)	
Nord-Pas-de-Calais	Nord (59)
	Pas-de-Calais (62)
Basse-Normandie	Calvados (14)
	Manche (50)
	Orne (61)
Haute-Normandie	Eure (27)
	Seine-Maritime (76)
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique (44)
	Maine-et-Loire (49)
	Mayenne (53)

	Sarthe (72)
	Vendée (85)
Picardie	Aisne (02)
	Oise (60)
	Somme (80)
Poitou-Charentes	Charente (16)
	Charente-Maritime (17)
	Deux-Sèvres (79)
	Vienne (86)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence (04)
	Hauts-Alpes (05)
	Alpes-Maritimes (06)
	Bouches-du-Rhône (13)
	Var (83)
	Vaucluse (84)
	Principauté de Monaco (0)
Rhône-Alpes	Ain (01)
	Ardèche (07)
	Drôme (26)
	Isère (Arrdt de Grenoble) (38)
	Isère du Nord (38)
	Loire (42)
	Rhône (69)
	Savoie (73)
	Haute-Savoie (74)

2.3.

La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice au sein des formulaires en place sont complètes, et mentionnant des informations correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

2.4.

Tout Participant s'engage à participer au Jeu dans le respect du règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de la Société Organisatrice.

En outre, en présence d'abus ou de tricherie d'un ou plusieurs Participant(s), la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au Jeu sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu est remise en cause dans son objet.

Article 3 : Détermination du Gagnant – remise des lots

3.1. Lots

Le Jeu est doté des lots suivants, sur l'ensemble du jeu pour les deux pages Facebook :

1/ lot attribué par tirage au sort :

Une (1) tablette numérique Samsung Galaxy Tab 3 7" Lite, d'une valeur unitaire de 159€ TTC, dont les spécificités techniques sont consultables sur le site www.samsung.com/fr.

2/ lots attribués par les votes :

Vingt-trois (23) tablettes numériques Samsung Galaxy Tab 3 7" Lite, d'une valeur unitaire de 159€ TTC, dont les spécificités techniques sont consultables sur le site www.samsung.com/fr, qui seront attribués selon les votes des internautes à raison d'un lot par région.

Les Participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie quelle qu'elle soit, en cas d'annulation (dans le cas où l'organisateur mettrait fin au Jeu sans préavis voir paragraphe 2.4) ou de perte (notamment en cas d'arrêt du Jeu pour insuccès ce qui entraînerait l'absence de gain) autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par la Société Organisatrice. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

3.2. Détermination du(es) Gagnant(s)

1/ Détermination des Gagnants par vote

Durant la deuxième phase de jeu, du 3 mars 2014 à 11h00 au 9 mars 2014 à 23h59 inclus (heure de Paris), aura lieu la phase de votes permettant de déterminer les gagnants des tablettes numériques Samsung Galaxy Tab 3 7" Lite.

Pour voter, tout votant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur la Plateforme sur :
 - la page « Crédit Mutuel » à l'adresse <http://www.facebook.com/creditmutuel> ou sur
 - la page « C'est ma banque » à l'adresse <http://www.facebook.com/cestmabanque> ;
- Se rendre sur l'onglet « Ma Région » puis se localiser dans son département ;
- Se rendre sur les pages de cet onglet dédiées au Jeu-concours pour accéder au module du Jeu ;
- S'inscrire via Facebook Connect en acceptant l'application « Jeu Ma Région » ;
- Cliquer sur le bouton « Voter » et valider son vote.

Chaque votant peut voter une seule fois pour trois propositions différentes.

Les achats ou les échanges de votes ne sont pas autorisés. Dans le cas où une telle pratique serait avérée, le participant confondu serait automatiquement éliminé. Pour respecter l'équité de chance entre tous les participants, la société organisatrice, peut, à tout moment du jeu, vérifier, la qualité des votants. A ce titre, elle se réserve le droit de demander un justificatif d'identité et/ou d'adresse aux votants, dont le vote paraîtrait suspicieux. Les votes provenant de fraudes ou non justifiés seront automatiquement supprimés.

Pour chaque région, le gagnant d'une tablette numérique Samsung Galaxy Tab 3 7" Lite sera l'auteur de la proposition ayant obtenu le plus de votes.

En cas d'égalité, le départage entre les propositions se fera par tirage au sort entre les auteurs des propositions concernées selon les conditions suivantes :

- le 9 mars 2014 à 23h59, les votes sont arrêtées et la base de données telle que constituée à cette date et heure sera extraite, mentionnant l'ensemble des votes pour chaque proposition,
- de façon informatisée, un tirage au sort électronique aléatoire aura lieu parmi les auteurs des propositions ayant reçus le maximum de votes dans la base de données susmentionnée, comme suit : le premier Participant tiré au sort déterminera le Gagnant d'une tablette numérique Samsung Galaxy Tab 3 7" Lite.

2/ Détermination du Gagnant par tirage au sort

Une tablette numérique Samsung Galaxy Tab 3 7" Lite pourra être gagnée sur tirage au sort sur l'ensemble des propositions validées sur la durée totale du Jeu, dans les dix (10) jours suivants la fin du Jeu, selon les conditions suivantes :

- le 3 mars 2014 à 00h00 les inscriptions au Jeu sont arrêtées et la base de données telle que constituée à cette date et heure sera extraite, mentionnant l'ensemble des données des Participants,
- de façon informatisée, un tirage au sort électronique aléatoire aura lieu dans la base de données susmentionnée, comme suit : la première proposition tirée au sort déterminera le Gagnant d'une tablette numérique Samsung Galaxy Tab 3 7" Lite.

Dans le cas où l'un ou les Gagnants serait/seraient mineur(s) il lui/leur sera demandé une autorisation parentale pour pouvoir bénéficier du lot.

3.3. Information du(es) Gagnants / remise des prix

La Société Organisatrice informera le Gagnant du tirage au sort par e-mail, dans les sept (7) jours suivants le tirage au sort ainsi que les gagnants par vote dans les sept (7) jours suivant la fin du Jeu.

L'ensemble des Gagnants seront recontactés par e-mail qui les informera des modalités d'attribution de leur lot et devront valider leur gain par retour d'e-mail dans les trente (30) jours de la réception de l'e-mail les informant des modalités d'attribution de leur lot, en apportant toutes informations complémentaires requises par la Société Organisatrice.

Une fois que le Gagnant aura validé son lot, et quel que soit le lot, il devra venir le récupérer dans les trois (3) mois suivant l'envoi de son e-mail le validant. La remise des lots se fera par le biais d'une Caisse de Crédit Mutuel :

- Si le Gagnant est client du Crédit Mutuel, la remise se fera auprès de sa Caisse.
- S'il n'est pas client, il pourra définir la Caisse de Crédit Mutuel auprès de laquelle il souhaite récupérer son lot, en accord avec la Société Organisatrice.

Pour les mineurs, la présence d'un responsable légal sera obligatoire.

A défaut de respect de ces délais, le Gagnant perd son prix sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne soit engagée, ni une quelconque indemnisation due. La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu ou non le lot concerné à sa seule discrétion.

3.4.

En participant et en acceptant leur prix, chaque Gagnant autorise expressément, et gracieusement, la fixation et l'enregistrement éventuels de sa voix, de son image, à la demande de la Société Organisatrice, pour la promotion de la Marque, de la Société Organisatrice et des autres sociétés de son groupe, de leurs activités, et de leurs services.

Chaque Gagnant autorise également expressément, gracieusement, toute reproduction, utilisation et (re)diffusion ultérieures, par la Société Organisatrice et/ou ses ayant-droits, pendant deux (2) ans, et pour le monde entier, de son nom, son image et/ou sa voix, sous toute forme et sur tout support, notamment papier, audiovisuel, numérique et, plus généralement, par tout service, moyen ou réseau de communication au public par voie électronique.

En tant que de besoin, chaque Gagnant accepte de réitérer par écrit, gracieusement, cet accord sur simple demande de la Société Organisatrice ou de ses ayant-droits, conformément au formulaire qui leur sera transmis à cet effet.

Article 4 : Modification / arrêt du Jeu

4.1.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à virus ou non)

à la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données, ainsi qu'en cas de triche d'un ou plusieurs des Participants.

4.2.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Jeu et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Jeu.

L'Organisateur est également autorisé à détruire des formulaires d'inscription présentant des erreurs manifestes relatives à l'identité du Participant. Une telle destruction peut être effectuée à tout moment sans préavis.

4.3.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu devait intervenir, la société Organisatrice s'engage à le notifier aux Participants par courrier électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu.

En présence de modification du présent règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu par les Participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque Participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu en contactant la Société Organisatrice à l'adresse indiquée dans le préambule.

4.4.

En cas de modification des conditions du Jeu, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

4.5.

Chacun des Participants accepte enfin que La société Organisatrice puisse mettre fin au Jeu, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu sera communiqué aux Participants par publication sur la Plateforme via l'application dédiée.

Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Conditions d'Utilisation au regard des informations et moyens en sa possession ;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

Article 6 : Frais de participation

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Pour les Participants accédant au Jeu à partir de la France métropolitaine (Corse comprise) via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu seront remboursés aux Participants sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion totale nécessaire pour remplir le bulletin (soit un forfait de 0,11€) par virement bancaire sur simple demande écrite en envoyant une copie de la facture téléphonique au nom du Participant et un relevé d'identité bancaire à l'adresse de l'opération Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Jeu « Ma Région » – 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg, dans les trente (30) jours suivants le terme du Jeu.

Article 7 : Différend

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, soit par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, soit par e-mail à repondre@creditmutuel.fr, pendant la durée du Jeu et dans un délai maximum de 30 (trente) jours après la désignation du Gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, soit par courrier à l'adresse mentionnée en préambule soit par mail à repondre@creditmutuel.fr dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix, sous réserve des dispositions de l'article 3.4 ci-dessus.

Chaque Participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du règlement, à faire un recours amiable auprès de la Société Organisatrice préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le règlement est soumis à la loi française.

Article 8 : Données à caractère personnel

En vertu de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004 ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le Participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le Participant lui interdira toute participation au Jeu.

Participation au Jeu via un formulaire d'inscription

Vous pouvez vous inscrire via un formulaire d'inscription vous demandant la communication des nom, prénom, civilité, date d'anniversaire, code postal, ville, et adresse e-mail personnelle et valide. Ces données sont collectées par défaut pour assurer le bon déroulement du Jeu dans son intégralité, lors de l'acceptation

expresse du présent règlement par le Participant. Les données seront supprimées dans les trois (3) mois suivants le terme du Jeu, sauf accord contraire exprès du Participant.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à la Société Organisatrice, ainsi que l'agence Vanksen en sa qualité de sous-traitant de l'organisation du Jeu, toutes deux établies en Union Européennes.

Dans l'hypothèse où le Participant fait part expressément de sa volonté de recevoir la Newsletter et les informations commerciales de la Société Organisatrice, les données transmises seront alors collectées par la Société Organisatrice à des fins d'enquête, d'analyse ou dans le cadre d'opérations commerciales par la Société Organisatrice, ses filiales, son réseau commercial et/ou toute société offrant un service pour le compte la Société Organisatrice.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant durant toute la période de validité du Jeu, notamment via les fonctionnalités offertes par la Plateforme hébergeant l'application dédiée au Jeu, ou encore en contactant directement la Société Organisatrice par e-mail.

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du Jeu pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu.

Pour toute demande d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant, merci de vous adresser à Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Jeu « Ma Région » - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg

Inscription via Facebook Connect

1/ Pour la phase de participation

Conformément à la politique de confidentialité, il est précisé que pour participer au Jeu vous avez la possibilité d'accepter l'application en autorisant l'accès à certaines données de votre profil sur la Plateforme. La demande d'autorisation s'effectue au moyen d'une fenêtre interne à la Plateforme, précisant les différents accès demandés pour une utilisation limitée au sein de la Plateforme. Tout refus d'autorisation empêchera le Participant d'utiliser les fonctions liées à la Plateforme.

L'application « Ma Région » requiert les autorisations d'accéder aux informations de base de votre profil, à savoir nom, prénom, genre, ID utilisateur, date anniversaire, code postal et ville de résidence.

Vous avez la possibilité de mettre fin à cette autorisation à tout moment au sein de la rubrique Paramètres de votre compte personnel de la Plateforme. Vous ne pourrez dès lors plus utiliser l'application en tout ou partie.

2/ Pour la phase de vote

Afin de voter, il est obligatoire d'accepter l'application en autorisant l'accès à certaines données de votre profil sur la Plateforme. La demande d'autorisation s'effectue au moyen d'une fenêtre interne à la Plateforme, précisant les différents accès demandés pour une utilisation limitée au sein de la Plateforme. Tout refus d'autorisation empêchera le Participant d'utiliser les fonctions liées à la Plateforme.

L'application « Ma Région » requiert les autorisations d'accéder aux informations de base de votre profil, à savoir nom, prénom, et ID utilisateur.

Vous avez la possibilité de mettre fin à cette autorisation à tout moment au sein de la rubrique Paramètres de votre compte personnel de la Plateforme. Vous ne pourrez dès lors plus utiliser l'application en tout ou partie.

Article 9 : Convention de preuve électronique

La Société Organisatrice peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les Participants, sauf abus ou erreur manifeste. Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé en version française à SCP Groell-Demmerlé, huissiers de justice associés, 6 rue du Noyer, 67000 Strasbourg et est disponible au sein de l'application dédiée.

Le règlement du Jeu peut être obtenu gratuitement en écrivant à la Société Organisatrice par mail à repondre@creditmutuel.fr ou par voie postale à l'adresse : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Jeu « Ma Région » - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg, dans la limite d'un (1) règlement par Participant (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

La demande devra mentionner l'intitulé du Jeu ainsi que le nom, le prénom et l'adresse électronique du demandeur.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent règlement.

Annexe 1 – règles de modération

Toutes les propositions doivent respecter les conditions d'utilisation de Facebook : <https://www.facebook.com/communitystandards>.

Seront systématiquement refusées :

a. Propositions ne respectant pas la législation en vigueur

Les propositions ne respectant pas les conditions d'utilisation de Facebook sont à refuser (<https://www.facebook.com/communitystandards>).

Ceci inclut toutes les propositions contenant des propos :

- Racistes
- Homophobes
- Xénophobes
- Pornographiques
- Pédophiles
- Révisionnistes
- Négationnistes
- A caractère diffamatoire
- Incitant à la haine
- Violents
- Incitant à la violence
- Incitant à la réalisation d'activité illégale
- Faisant la promotion d'activité illégale
- Considérés comme du plagiat, ne respectant pas les droits d'auteur

b. Propositions contenant des données personnelles

- Propositions permettant d'identifier une personne physique :
Toutes ces propositions sont à refuser, à l'exception des propositions mettant en avant une personne de notoriété publique, de manière non diffamatoire.
- Propositions contenant des coordonnées ou données personnelles :
Il est nécessaire de refuser systématiquement toutes propositions contenant par exemple une adresse postale, une adresse électronique, un numéro de téléphone, etc.

c. Propositions portant atteinte à la santé des utilisateurs

- Propos incitant les internautes à des activités dangereuses ou encourageant à des pratiques dangereuses :
 - Comportements à risque
 - Consommation de médicaments, de drogue, d'alcool ou de tabac

d. Propositions faisant du prosélytisme politique, commercial ou religieux

- Propos faisant la promotion d'un mouvement ou d'un parti politique
- Propos faisant la promotion d'une religion ou incitant au fanatisme
- Propos faisant la promotion d'une marque, d'un commerce ou d'une entreprise

e. Propositions ne respectant pas les consignes du jeu

- Propos ne correspondant pas à une caractéristique de la région en question
- Propos ayant pour unique but de participer, n'ayant pas de sens.

f. Propositions identiques à celles ayant déjà été validées

Seront modérées au cas par cas selon leur sensibilité :

- Propositions contenant des erreurs grammaticales ou orthographiques
- Propositions contenant des termes familiers
- Propositions abordant des sujets sensibles / susceptibles de créer une polémique
- Propositions semblables à celles qui ont déjà été validées